

Opinion

Ce cours est une chance unique

Laura Rizzerio

Professeur de philosophie
à l'Université de Namur.

■ Non, le cours de philosophie et citoyenneté ne s'apparente pas à un "lavage de cerveau". C'est au contraire une opportunité pour nos jeunes de comprendre la pluralité des logiques qui guident l'humanité.

Ayant travaillé dans la Commission de la FWB et dans le Groupe de Travail de l'ARES pour la mise en place du cours de Philosophie et Citoyenneté (CPC), je réagis à l'article publié dans ce journal le 19 juillet par un professeur de morale. L'idée exprimée dans cet article, assimilant le CPC à une pratique de "lavage de cerveau" bien organisé par des lobbies notamment religieux, me semble en effet contredire les faits concernant l'organisation du CPC. Je me permets donc de citer ces faits, en espérant ainsi pouvoir donner une autre vision de ce cours.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que l'institution du CPC fait suite à la décision du gouvernement de supprimer une heure de religion/morale dans l'enseignement officiel. Cette décision, qui a été imposée par le politique et n'est pas le choix des acteurs de l'éducation, a créé un vide, et chacun se souvient du "cours de rien" et des polémiques

qu'il a suscitées auprès des enseignants et des parents.

Pour pallier la difficulté, le gouvernement a alors choisi d'instituer un nouveau cours baptisé "Cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté" (l'EPC, ensuite renommé CPC, le décret date du 22 octobre 2015). Pour construire le référentiel de ce cours, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a formé deux commissions, chacune composée de plus de 25 experts provenant du monde politique, universitaire, des organisations citoyennes, du corps enseignant et d'inspection. Ces experts ont travaillé de façon assidue pendant un an. Leur travail a rendu possible la construction d'un référentiel où la citoyenneté est abordée à partir de la philosophie comprise comme une discipline à part entière.

Vers la formation de citoyens ouverts

Dans l'introduction au référentiel on peut lire d'ailleurs ceci : "LEPC vise une compréhension pluraliste et critique des enjeux de la citoyenneté;

c'est à ce titre que la démarche philosophique doit guider l'ensemble de ses apprentissages. Comme réflexivité critique, la philosophie apprend en effet à comprendre la pluralité des logiques, des normes d'action et des valeurs dont l'humanité comme irréductiblement plurielle est porteuse, et à construire des outils conceptuels et des attitudes pour juger et décider en autonomie, en étant capable de mettre à distance ses propres évidences, ses propres catégories et façons de penser. En prenant en compte les apports des autres disciplines, en particulier des sciences humaines et sociales et de l'histoire des religions et de la laïcité, la réflexion philosophique contribue à la formation de citoyens ouverts et autonomes."

Le référentiel propose des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA). Confectionnées dans le

respect des consignes du décret, celles-ci ont servi de base à l'élaboration du programme dont la richesse est évidente à qui lit le document qui le stipule¹. Dans le CPC la discipline "philosophie" est donc balisée suivant des thématiques en lien avec la citoyenneté (voilà pourquoi les UAA ne présentent pas d'éléments d'histoire de la philosophie au sens spécifique du terme). Il me semble que ces précisions permettent de montrer le caractère disciplinaire du cours et d'écarter l'image du "lavage des cerveaux".

Les fausses opinions et les faits

Dans son article, le professeur de morale affirme que ce cours a été "composé à la va-vite" et qu'il "entrera en application avant même d'avoir été mis au banc d'essai". En réalité les rédactions du référentiel et du programme ont demandé deux ans de travail assidu à plus de 50 experts et une concertation constante entre les différents départements de philosophie de toutes les universités belges francophones (qui ont travaillé ensemble, tous réseaux confondus). Le travail a été effectué avec rigueur et compétence, en dépassant les clivages idéologiques et en ayant en vue uniquement la qualité de la formation à dispenser aux élèves.

Et il affirme aussi que le programme du cours "rédigé selon les meilleures normes du pédagogisme, fait se suivre les compétences à acquérir par les élèves dans un ordre dont on a du mal à saisir la progressivité et présente une succession de thèmes sans lien apparent les uns avec les autres". Or, si on regarde le programme du CPC pour le 2^e et 3^e degrés, on peut constater qu'une cohérence existe entre les UAA, et cela même si chacune de celles-ci est pensée comme une

unité à part entière et qu'aucun ordre chronologique n'est préconisé pour son enseignement. Le référentiel indique cependant dans quel degré chacune doit être exploitée, en aussi lesquelles doivent être traitées dans l'heure obligatoire et lesquelles sont destinées à l'heure réservée aux élèves dispensés de l'heure de religion ou de morale. En tenant compte des lignes du programme, j'ai du mal à comprendre comment on peut "voir flotter l'ombre du péril musulman quand on essaie de décrypter ce dont il est question dans chaque chapitre".

Une opportunité

Certes, je respecte l'opinion de ceux qui pensent que les deux heures de religion ou de morale valaient mieux que le CPC. Personnellement, j'ai toujours été favorable à l'instauration d'un cours de philosophie au 3^e degré du secondaire même sans toucher aux deux heures de religion ou de morale, et cela parce que la philosophie en tant que discipline joue un rôle important dans l'éducation de nos adolescents. J'ai participé à une réflexion en ce sens². Mais le fait de soutenir ces opinions ne donne pas droit à "distordre" la vérité des faits. Autrement on verse dans l'idéologie. Or, affirmer que "tant le décret que le programme (de ce cours) ont été gangrenés par les Eglises qui se sont immiscées dans les affaires de l'Etat par l'entremise de leurs plus fidèles supporters" ne correspond pas à la vérité des faits et je crois l'avoir illustré.

A l'heure de mettre en application ce cours, il me semble dans l'intérêt de tous de dépasser les positions idéologiques ou corporatistes, et de

coopérer pour mettre en œuvre ce qui a été décidé, en exigeant du gouvernement que soient dégagés de manière conséquente les moyens nécessaires pour la formation des enseignants et l'organisation de ce cours dans les établissements. Le CPC pourrait alors s'avérer une réelle opportunité pour la formation de nos jeunes. Unique dans les systèmes éducatifs européens, ce cours place en effet la Belgique à l'avant-garde en Europe en matière d'éducation à la citoyenneté.

→ (1) cf. le site de la FWB – <http://www.enseignement.be/index.php?page=27915&navi=4429>

→ (2) cf. <http://www.revue nouvelle.be/Socrate-Citoyen>